

DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de Pontarlier  
Canton de Frasne

Commune de Saint-Point-Lac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 03 février 2016 / Affiché le 11/02/2016

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : M. Mickaël BERGER

Présents : tous sauf :

M. Olivier ILLICETO, Mme COUTURIER donnant procuration à M. PACQUELET, Mme VIONNET donnant procuration à M. BERGER

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la séance du 07/01/2016, à l'unanimité.

**Budget – Finances :**

Dans le cadre de l'article L1612 du Code Général des Collectivité Territoriales qui dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2016, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

opération	BP 2015	25%
202 : Frais doc urbanisme	15 000 €	3 750 €
2031 : Frais d'études AMO	5 000 €	1 250 €
2183 : Matériel informatique	3 500 €	875 €
2313 : Immos en cours de construction Bâtiments église	40 000 €	10 000€
2315 : Immos en cours de construction Rénov Canal et appartement	10 000 €	2 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 375 €</b>

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2016.

**Patrimoine Urbanisme Travaux Voirie :**

Fromagerie

Le Maire et le Président de la Coopérative ont été reçus par le Notaire, afin de préparer la rédaction du bail commercial et la révision des baux existants, concernant la Fromagerie.

Dossier Leclaire : la Déclaration Préalable déposée par M. LECLEIRE, a été autorisée par Arrêté du Maire en date du 26/01/2016.

### **Prochaine réunion de la commission urbanisme pour étudier divers dossiers :**

#### ➤ **Dossier Berger Gérald :**

Suite à la demande d'achat de terrain communal par M. BERGER Gérald, l'estimation des Domaines, lui a été communiqué. M. BERGER Gérald sollicite une réduction du prix de vente au m<sup>2</sup>.

➤ **Demande de CU Opérationnel** déposé par M. LANQUETIN Jean-Pierre, pour un terrain situé à proximité de l'aire de Camping-Cars.

➤ **Demande de Permis de Construire** d'un garage non fermé, déposé par Mme et M. PRENOT GUINARD

### **Compte rendu de la commission locale de l'eau :**

➤ Projet de regroupement des Syndicats pour une meilleure gestion de l'eau au niveau départemental.

➤ Le projet du nouveau barrage de Oye et Pallet pour une meilleure gestion des flux : à l'unanimité, le conseil municipal demande un engagement de la part du SAGE, de tenir compte des contraintes liées à notre activité touristique.

### **Agriculture Bois Forêts**

54 stères de bois de chauffage ont été vendus aux particuliers pour une recette de 1 270€

Remarque : le conseil municipal préconise de réduire le nombre de stères par lot et de poursuivre le mode de vente au rabais.

### **Education Culture Lien Social**

**Cartes jeunes** : il reste des cartes disponibles en mairie.

Pour la prochaine campagne les enfants devront s'inscrire avant l'été pour en bénéficier.

**Voyage scolaire** : 3 demandes de subventions pour voyage scolaire ont été déposées par le collège Ste Jeanne Antide. 2 de ces demandes ont été retenues, la 3<sup>ème</sup> concernant un élève du collège.

Conformément à la délibération du 12/12/2014, une aide de 30 € par élève est allouée, (9 voix pour, une voix contre)

**Présence verte** : une convention de partenariat de téléassistance à domicile des personnes, sera signée le 05 février 2016 avec l'association interdépartementale « **Présence Verte** ».

La commune prendra en charge 15 € pour chaque nouvelle installation d'une téléassistance à domicile pour les personnes en faisant la demande.

**RENSEIGNEMENTS AU N° 09 69 39 38 38**

### **Eau –Assainissement**

Une fuite importante sur le réseau, rue Damvauthier a été réparée.

Le diagnostic des réseaux, réalisé en 2008, sera utilisé pour l'étude de l'aménagement du village.

Etude des réseaux assainissement pour l'AMO, la commune se rapprochera de la CCMO2L.

## **Questions diverses**

Lecture d'un courrier de Mme DECRION concernant la vitesse, l'éclairage public. Une réponse écrite lui sera faite.

Une proposition de formation aux premiers secours est programmée par la Préfecture :

- inscriptions sur [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)

P.L.U. :

## **Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)**

### **Les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

#### **1. Le PADD, une pièce maîtresse du PLU :**

Les chapitres 'contexte législatif' et 'philosophie du PADD' n'appellent pas de commentaires particuliers de la part des membres du conseil, qui insistent sur l'importance de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain au détriment des espaces naturels.

Il est également mentionné que les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sont un outil important du PLU car elles définissent les dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. De plus, contrairement au PADD qui n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme, les OAP sont opposables avec une obligation de compatibilité des projets.

#### **2. Les principaux enjeux du territoire de Saint-Point-Lac :**

Pour le chapitre 'contexte socio-économique', l'aspect 'démographie' n'appelle pas de commentaires spécifiques.

Pour le point 'logements', les membres du conseil se demandant comment promouvoir des formes urbaines visant à limiter la consommation de l'espace agricole et naturel, il est rappelé que cette promotion sera faite au moyen des OAP déjà mentionnées.

Pour l'aspect 'économie', la question se posant sur le nombre de 24 entreprises présentes dans le village au 01/01/2011, un inventaire rapide des entreprises connues à ce jour permet effectivement de valider cette information.

Concernant le chapitre 'état initial de l'environnement', pas de questions sur l'aspect 'équipements et déplacements'.

Pour le point 'milieu physique', après un rappel sur le point le plus haut de la commune qui se situe au-dessus de la Rançonnière, les membres du conseil estiment que, contrairement à ce qui est mentionné dans le PADD, la commune n'est pas particulièrement concernée par des phénomènes d'inondation. Ce point sera revu avec le cabinet d'études, il ne s'agit peut-être que d'une définition inappropriée.

Un autre point devra être corrigé, puisqu'il est fait mention de la commune des Grangettes au lieu de Saint-Point-Lac, dans la partie 'paysages'.

Le point 'milieu naturel' n'appelle pas de commentaires.

Pour le point 'milieu agricole', il est précisé que le classement d'une exploitation agricole en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement dépend du nombre de vaches laitières (supérieur à 50) de l'exploitation.

Pas de questions sur l'aspect 'environnement urbain & patrimoine'.

#### **3. Le contenu du PADD :**

Dans le chapitre 'développer le village tout en conservant son identité rurale et touristique', l'aspect 'maîtriser le développement communal' amène les membres du conseil à se demander quel sera le poids réel de la commune pour inciter les propriétaires privés à participer à la lutte contre la consommation excessive d'espace. A ce jour, la commune ne disposant d'aucun moyen pour limiter la surface des parcelles destinées à la

construction, un propriétaire privé n'est pas tenu de séparer une parcelle de grande taille en plusieurs parcelles plus petites. D'autre part, une des dents creuses identifiées sur la vue aérienne correspondante semble trop grande par rapport à la réalité du terrain, ce point sera vérifié.

Concernant le point 'améliorer les déplacements au sein du village', les membres du conseil font remarquer que les seuls aménagements des infrastructures ne suffiront pas à régler les problèmes de sécurité, car malheureusement nous observons tous une augmentation des comportements dangereux.

Pas de commentaires spécifiques pour les aspects 'favoriser une mixité des formes urbaines' et 'mettre en valeur le patrimoine'.

Pour le chapitre 'définir des objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces', les membres du conseil pensent que les objectifs mentionnés sont cohérents avec notre vision future du village. De même, ils indiquent que les 49 logements à mobiliser potentiellement pour atteindre ces objectifs, devraient l'être assez facilement.

Concernant le chapitre 'maintenir et développer le tissu économique local', pas de questions pour les aspects 'pérenniser les activités présentes et permettre le développement du secteur touristique', 'renforcer les équipements publics et les services' et 'assurer la préservation de l'agriculture'.

Pour le point 'développer les technologies de l'information et de la communication', les membres du conseil regrettent que l'arrivée du Très Haut Débit ne soit pas prévue plus tôt au niveau de la Communauté de Communes, donc de la commune.

Et pour conclure avec le chapitre 'garantir un cadre de vie de qualité, en préservant les paysages et le milieu naturel', les trois aspects 'préserver les milieux riches en biodiversité', 'favoriser le maintien des paysages' et 'prendre en compte les contraintes et les risques' n'appellent aucun commentaire.

### **Débat d'orientation budgétaire**

Après débat, le conseil municipal, prévoit les orientations budgétaires suivantes pour 2016 :

Emprunt à court terme (3 ans) remboursement du capital	150 000 €
Travaux de restauration de l'église (3ème tranche) (Architecte + entreprises)	29 000 €
PLU :	15 000 €
AMO	13 200 €
Travaux de mise aux normes de la fromagerie	10 000 €
Travaux Aire de Camping-cars et camping	20 000 €
Réfection du canal	7 500 €
Réfection appartement de la mairie	5 000 €
Matériel roulant, cimetière, travaux de voirie, travaux ONF	(à chiffrer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures 55.

Saint-Point-Lac, le 11/02/2016,

Le Maire, Patrick LIEGEON